

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni au centre culturel Espace Galatée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le trois juillet deux mille vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Dominique DELAMARRE, Isabelle LEBOURDAIS, Jean-Philippe MEHU, Hermine TOFFOLETTI, Jean LEMOINE, Joël SIELLER, Jean-Marc JOUMIER, Nadine JOUAULT, Pascale THEZE, Françoise LEBRUN, Jérôme COGNET, Cédric BINET, Anne-Laure LEMOINE, Matthieu CHANEL, Julien DUBOIS, Audrey HALLIER, Sylvie LE LAY, Thierry PRESSARD, Isabelle QUEBRIAC, Michèle MOTEL.

Etaient excusés : Philippe SALAÛN, Laurence BIENNE, Mathieu LUCAS MOUNIER, Anne GADBY, Sandrine THURET, Catherine CHERIF, Daniel LEPORT, Hélène LE BARS, Patrick JUMEL.

Ont donné pouvoir : Philippe SALAÛN à Jean LEMOINE, Laurence BIENNE à Nadine JOUAULT, Mathieu LUCAS MOUNIER à Jean-Philippe MEHU, Anne GADBY à Isabelle LEBOURDAIS, Sandrine THURET à Hermine TOFFOLETTI, Catherine CHERIF à Pascale THEZE, Hélène LE BARS à Sylvie LE LAY, Patrick JUMEL à Michèle MOTEL.

Secrétaire de séance : Nadine JOUAULT.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants

N° 20-225 - SÉNATORIALES – ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le nombre de délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires, ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2020,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

A) COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

Le Maire indique que la présidence du bureau est assurée par ses soins.

Il est composé des deux membres du Conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Il s'agit de :

- Conseillers municipaux les plus âgés
 - Joël SIELLER
 - Jean LEMOINE
- Conseillers municipaux les plus jeunes
 - Julien DUBOIS
 - Audrey HALLIER

B) LISTES DEPOSEES ET ENREGISTREES

Le Président du bureau électoral rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Considérant la strate de la Commune, 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants sont à désigner.

Ils sont élus simultanément, au scrutin secret, sur liste paritaire, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est déposée et enregistrée.

Il s'agit de la liste dénommée : « Liste unique des délégués pour les sénatoriales 2020 ».

Elle est composée comme suit :

Titulaire / suppléant	Civilité	Nom	Nom de naissance	Prénom
Titulaire	Monsieur	SALAÜN	SALAÜN	Philippe
Titulaire	Madame	CHERIF	CHERIF-FADALLALAH	Catherine
Titulaire	Monsieur	LEMOINE	LEMOINE	Jean
Titulaire	Madame	TOFFOLETTI	FOURRIER	Hermine
Titulaire	Monsieur	LEPORT	LEPORT	Daniel
Titulaire	Madame	LEBOURDAIS	PUREN	Isabelle
Titulaire	Monsieur	COGNET	COGNET	Jérôme
Titulaire	Madame	LEMOINE	LEMOINE	Anne-Laure
Titulaire	Monsieur	MÉHU	MÉHU	Jean-Philippe
Titulaire	Madame	LE LAY	MONNIER	Sylvie
Titulaire	Monsieur	DUBOIS	DUBOIS	Julien
Titulaire	Madame	QUEBRIAC	ROUSSEAU	Isabelle
Titulaire	Monsieur	SIELLER	SIELLER	Joël
Titulaire	Madame	LE BARS	LE BARS	Hélène
Titulaire	Monsieur	JUMEL	JUMEL	Patrick

Suppléant	Madame	LEBRUN	LEBRUN	Françoise
Suppléant	Monsieur	JOUMIER	JOUMIER	Jean-Marc
Suppléant	Madame	THEZE	BAZILLE	Pascale
Suppléant	Monsieur	CHANEL	CHANEL	Matthieu
Suppléant	Madame	GADBY	GAYRAUD	Anne

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

C) ÉLECTION DES DELEGUES TITULAIRES

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____ 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) _____ 28
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau _____ 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau _____ 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____ 28

Répartition

A obtenu :

- « Liste unique des délégués pour les sénatoriales 2020 » : _____ 28 voix

Le quotient applicable est : _____ $28 / 15 = 1,87$

La « Liste unique des délégués pour les sénatoriales 2020 » obtient : $28 / 1,87 = 15$, soit 15 sièges

Ainsi les 15 sièges ont été attribués.

Le Maire **proclame les résultats définitifs** :

- « Liste unique des délégués pour les sénatoriales 2020 » : _____ **15 sièges
attribués dans l'ordre de la liste**

D) ÉLECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____ 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) _____ 28
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau _____ 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau _____ 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____ 28

Répartition

A obtenu :

- « Liste unique des délégués pour les sénatoriales 2020 » : _____ 28 voix

Le quotient applicable est : _____ $28 / 5 = 5,6$

La « Liste unique des délégués pour les sénatoriales 2020 » obtient : _____ $28 / 5,6 = 5$, soit 5 sièges

Ainsi les 5 sièges ont été attribués.

Le Maire **proclame les résultats définitifs** :

- « Liste unique des délégués pour les sénatoriales 2020 » : _____ **5 sièges
attribués dans l'ordre de la liste**
